

No de résolution
ou annotation

**Séance
d'ajournement
18 septembre 2018**

18-09-126

18-09-127

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance d'ajournement du 18 septembre 2018

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 18 septembre 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le conseiller Carl Verreault est absent.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand est présent.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Le directeur général fait la lecture de la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018 et du procès-verbal de la séance d'ajournement du 28 juin 2018
4. Mandat à un électricien pour les travaux d'électricité lors des rénovations 2018 phase 3 du Centre social et sportif et achat du matériel d'installation
5. Achat du matériel d'éclairage à être installé lors des rénovations 2018 phase 3 du Centre social et sportif
6. Achat de matériaux de finition et installation pour les rénovations 2018 phase 3 du Centre social et sportif
7. Questions de l'assistance
8. Levée ou ajournement de la séance

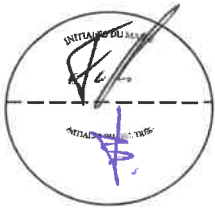
Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2018 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 28 JUIN 2018

Il est proposé par madame la conseillère Jinny Brunelle

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 juin 2018 et de la séance d'ajournement du 28 juin 2018 soient adoptés tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MANDAT À UN ÉLECTRICIEN POUR LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ LORS DES RÉNOVATIONS 2018 PHASE 3 DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF ET ACHAT DU MATÉRIEL D'INSTALLATION

Il est proposé par madame la conseillère Jacqueline Lavergne

QUE les besoins d'un entrepreneur électricien pour la réalisation des travaux de rénovations 2018, phase 3 du Centre social et sportif soient réalisés par l'entreprise Pierre Goulet Électrique inc. au taux horaire de 85 \$ /heure auquel s'ajoutent les frais pour le matériel électrique nécessaire à la réalisation des travaux et qui ne ferait pas déjà l'objet d'un achat de la part de la municipalité;

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACHAT DU MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE À ÊTRE INSTALLÉ LORS DES RÉNOVATIONS 2018 PHASE 3 DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

ATTENDU QUE le système d'éclairage du Centre social et sportif doit être remplacé dans le cadre des travaux de rénovations en cours;

ATTENDU QUE le volume en espace du Centre social et sportif est important et que les usages peuvent être très variés, nécessitant donc un système d'éclairage polyvalent et efficace en toutes circonstances;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées à différents fournisseurs spécialisés en matériel d'éclairage approprié à nos besoins;

ATTENDU QUE la soumission la moins élevée répondant à nos critères est celle formulée par Dubo Électrique Ltée au montant de 17 304 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

D'ACCEPTER la soumission du fournisseur de matériel électrique Dubo Électrique Ltée au montant de 17 304 \$, taxes en sus.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

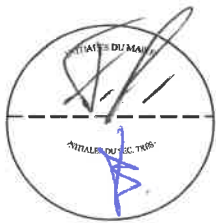
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ACHAT DE MATÉRIAUX DE FINITION ET INSTALLATION POUR LES RÉNOVATIONS 2018 PHASE 3 DU CENTRE SOCIAL ET SPORTIF

ATTENDU QUE le contrat pour les rénovations 2018, phase 3 du Centre social

18-09-128

18-09-129



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

et sportif prévoit que certaines composantes de finition sont fournies par la municipalité pour être installées par l'entrepreneur ou par un installateur indépendant;

ATTENDU QUE l'achat de carreaux de plafond suspendus acoustiques est recommandé pour leurs propriétés afin d'améliorer la qualité acoustique de la pièce, d'autant plus que les tapis sur les murs doivent être retirés puisqu'ils ne rencontrent pas les normes en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE des espaces sur certains murs garnis de tuiles de céramique à l'aspect de pierres sont recommandés par madame Marilyne Cadieux, spécialiste en design d'intérieur afin d'obtenir de la cohérence dans la finition de l'ensemble du Centre social et sportif;

ATTENDU QUE l'installation de fausses poutrelles vise à améliorer l'aspect visuel du Centre social et sportif et permet par la même occasion le passage de fils de toutes sortes dont ceux d'un système audio-visuel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl Dupras

18-09-130

D'AUTORISER l'achat au montant de 15 783 \$, taxes en sus, de carreaux de plafond suspendus acoustiques en favorisant l'achat local chez Matériaux Rémi Quesnel puisque le prix est comparable, voire inférieur à celui des autres commerces de matériaux de construction;

D'AUTORISER l'achat de tuiles de céramique à l'aspect de pierres au montant de 11 232,97 \$, taxes en sus; ainsi que son installation par un spécialiste ayant les cartes de compétence requises pour agir sur un chantier institutionnel comme le nôtre.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 19 h 51,

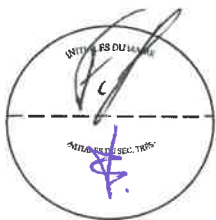
Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

18-09-131

QUE la présente séance soit levée

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

François Pleau
maire

Michel Bertrand
directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
directeur général